

**CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAÎTRISE
D'OUVRAGE N° 19/6190 ENTRE LA METROPOLE AIX MARSEILLE
PROVENCE ET LA COMMUNE DE SAINT-SAVOURNIN POUR LES
OPÉRATIONS DE CREATION, D'EXTENSION OU DE RENOUVELLEMENT
DU RESEAU ET DES OUVRAGES PLUVIAUX
Avenant n°1**

LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE,

Dont le siège est sis : Le Pharo, 58, boulevard Charles-Livon, 13007 Marseille,

Représentée par Roland GIBERTI, vice-Président délégué à l'Eau et à l'Assainissement,
et domiciliée audit siège ;

Désignée ci-après « La Métropole »

D'une part,

LA COMMUNE DE SAINT SAVOURNIN,

Dont le siège est sis : Hôtel de Ville, Grande Rue, 13119 SAINT-SAVOURNIN

Représentée par son Maire en exercice, dûment habilité pour intervenir en cette
qualité aux présentes, et domicilié audit siège

Ci-après désignée par « la Commune »

Ensemble dénommées « Les Parties »

Article 1 : Objet de l'avenant n°1 à la convention

Le présent avenant a pour objet de modifier l'annexe 1 de la convention de transfert
temporaire de maîtrise d'ouvrage.

A la suite de la gouvernance des investissements réalisée sur le Territoire sur l'ensemble des compétences transférées, il a été décidé en Bureau des Maires du 6 juin dernier, de valider la demande de la commune de Saint-Savournin de lancer une opération pluviale supplémentaire, Chemin des Chaillans, afin de l'intégrer dès cette année dans son programme d'investissement.

Article 2 : Divers

Le présent avenant entrera en vigueur dès sa transmission en préfecture et sa notification aux parties.

Fait le _____ à _____

Pour la Commune	Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence
Le Maire Rémi MARCENGO	Le Vice-Président délégué à l'Eau et à l'Assainissement Roland GIBERTI

ANNEXE 1

Compétence « Eau pluviale »,

Activité assujettie à la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION 1

<i>Libellé de l'opération</i>	Travaux d'amélioration du réseau pluvial		
DEPENSES (€)	HT	TVA	TTC
Nature	pluvial		
Travaux	30 399.17	6 079.83	36 479.00
TOTAL			36 479.00

FINANCEMENT (€)		HT
Financeurs	Dispositif	
Métropole	Autofinancement	30 399.17
TOTAL		30 399.17